

Image not found or type unknown



Hypothèque conservatoire

Par **mich 63**, le **11/05/2016** à **17:03**

Bonjour.

Suite à une condamnation, la partie adverse a pris une hypothèque conservatoire sur ma maison.

Je règle tous les mois une certaine somme à l'huissier chargé du dossier.

Cette somme était-elle considérée comme des intérêts sur la somme due ou vient-elle en déduction de la dette?

Pour information, ne percevant que 250€ de retraite par mois, ma maison est mon seul bien.
Je vous remercie pour votre réponse.